



**HAL**  
open science

## LID2MS - Laboratoire interdisciplinaire de droit, médias et mutations sociales

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. LID2MS - Laboratoire interdisciplinaire de droit, médias et mutations sociales. 2011, Université Aix-Marseille 3. hceres-02030627

**HAL Id: hceres-02030627**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02030627v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur  
l'unité :

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et  
des Mutations Sociales (LID2MS)  
sous tutelle des  
établissements et organismes :  
Université Paul Cézanne Aix-Marseille 3

Janvier 2011



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

## Rapport de l'AERES sur l'unité :

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et  
des Mutations Sociales (LID2MS)

sous tutelle des  
établissements et organismes :

Université Paul Cézanne Aix- Marseille 3

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités  
de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011



# Unité

**Nom de l'unité :** Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales (LID2MS)

**Label demandé :** EA

**N° si renouvellement :** 4328

**Nom du directeur :** M. Hervé ISAR

## Membres du comité d'experts

### Président :

M. Yves JEGOUZO, Université Panthéon-Sorbonne, Paris 1

### Experts :

M. Guylain CLAMOUR, Université Montpellier

Mme Anne LEVADE, Université Paris-Est Créteil Val de Marne, représentant le CoNRS

M. Philippe MADDALON, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Dominique ROUSSEAU, Université Panthéon-Sorbonne Paris 1

M. Luc SAIDJ, Université Lyon 3

M. François SAINT-BONNET, Université Panthéon-Assas Paris 2, représentant le CNU

M. Jean SALMON, Université Libre de Bruxelles (Belgique)

## Représentants présents lors de la visite

### Délégué scientifique représentant de l'AERES :

Mme Christine NEAU-LEDUC, représentant M. Xavier VANDENDRIESSCHE, empêché.

### Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilbert ORSONI, Professeur à l'Université Paul Cézanne, Doyen de la Faculté de Droit et de Science politique

M. Alexis BUGADA, Professeur à l'Université Paul Cézanne, Vice-président délégué aux Sciences Sociales



# Rapport

## 1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

La rencontre avec le Comité d'experts s'est déroulée le 28 janvier 2011 dans la matinée dans les locaux de l'UFR « Droit et Science politique » de l'Université Aix-Marseille III. La discussion s'est successivement déroulée, de 9 heures à 11 h 30 avec les enseignants-chercheurs du Laboratoire dont une douzaine étaient présents, la présentation s'étant faite équipe par équipe. Les questions ont porté principalement sur l'homogénéité des équipes regroupées dans ce Laboratoire et sur certains thèmes de recherche. Une représentation d'une dizaine de doctorants a ensuite été reçue à 11 h 30. Ceux-ci se sont montrés dans l'ensemble satisfaits de leurs conditions de travail et de la disponibilité de leurs directeurs de recherche. Par contre, la dimension collective de leur recherche et de leurs travaux semble faible. Enfin, en dépit du caractère interdisciplinaire affiché du laboratoire, le constat a été fait que la quasi-totalité des thèses étaient soutenues en droit.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le Laboratoire Droit des Médias et des Mutations sociales est issu de la fusion de l'équipe d'accueil Droit des Médias et d'une Jeune équipe Droit et mutations sociales. Elle regroupe en fait maintenant trois équipes bien distinctes, une équipe Droit des médias, une équipe sur le Droit des religions et une troisième équipe Droit et culture qui travaille à la fois sur l'outre-mer et les cultures amérindiennes. On peut se demander, comme le souligne le rapport fourni par le Laboratoire, si le principal lien qui existe entre ces trois axes n'est pas la volonté « d'institutionnaliser une posture de recherche qui avait quelques difficultés à trouver sa place dans l'univers quelque peu conservateur de la recherche en science juridique ».

Ce Laboratoire est installé sur le site du 5 avenue Schuman, actuellement dans des conditions assez contraintes mais avec un développement en cours sur le nouvel « Espace Cassin » qui devrait favoriser l'établissement de synergies avec les autres centres aixois.

- Equipe de direction :

Professeur Marc Pena, par ailleurs président de l'Université Paul Cézanne (UPCAM)

Professeur Hervé Isar, par ailleurs vice-président finances de l'UPCAM



- Effectifs de l'Unité : sur la base du dossier déposé à l'AERES

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	21	18
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	0	1
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	15	12
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1,3	1,3
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	20	15
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	12 (N1) +11 (N3)	9 (N1) +8 (N3)

## 2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité :

Il est très difficile d'évaluer cette équipe dans la mesure où il s'agit davantage d'une association de trois équipes elles-mêmes assez peu structurées, d'un regroupement réunissant certaines brillantes individualités que d'un laboratoire au sens plein du terme. L'existence d'une interéquipe et les efforts du rapport fourni pour faire apparaître des thématiques communes ne suffisent pas à démontrer le contraire. La rencontre avec le Comité d'experts a confirmé l'impression qui ressortait du dossier, à savoir que les liens entre les équipes relèvent plus de l'apparence que de la réalité.

Sans nier les collaborations avec les autres disciplines dont fait état le dossier, l'argument selon lequel le ciment de ce laboratoire serait l'attachement à la « démarche pluridisciplinaire » n'est pas convaincant si on examine la nature des thèses soutenues.

Pour tenir compte de cet élément, l'évaluation à laquelle s'est livrée le comité a exceptionnellement surtout développé les appréciations propres à chaque « équipe » (partie 4).

- Points forts et opportunités :

- Excellence de certains travaux ;
- Notoriété de certains membres de l'équipe ;
- Originalité et intérêt des axes de recherche.



- **Points à améliorer et risques :**

- Hétérogénéité de ce laboratoire tant envisagé globalement qu'au niveau des composantes ;
- Absence de véritables thématiques communes et volonté incertaine d'en développer : ce laboratoire se présente plus comme un regroupement de chercheurs unis par un esprit de résistance (que l'on peut comprendre) aux équipes dominantes de l'Université que comme une équipe dotée d'un projet fédérateur.
- Insuffisance des moyens.

- **Recommandations :**

- Soit mettre en place une gouvernance forte capable de fédérer les trois équipes ou tout au moins de mobiliser une partie de leurs chercheurs vers des thématiques communes. L'installation du laboratoire dans l'espace Cassin peut favoriser cette évolution ;
- Soit diverger dans le cadre de regroupements véritablement pluridisciplinaires (droit, économie, sciences humaines) à thématiques bien identifiées en mettant à profit les restructurations en cours dans l'Université. Le nouveau contrat pourrait constituer alors une écluse permettant de préparer ces évolutions.

- **Données de production**

(cf. [http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres\\_Identification\\_Ensgts-Chercheurs.pdf](http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf))

A1 : Nombre de producteurs parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	15
A2 : Nombre de producteurs parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	11
A3 : Taux de producteurs de l'unité [A1/(N1+N2)]	86%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	1
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	11

### 3 • **Appréciation détaillée**

- **Appréciation sur la qualité scientifique de la production**

La production est très hétérogène. On constate une grande qualité des travaux de certains membres du laboratoire, mais publiant à titre individuel. Celle-ci est moins évidente pour certains chercheurs publiant assez peu ou ne le faisant que dans des supports assez confidentiels.

- **Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement**

L'équipe Droit et Médias bénéficie d'une forte intégration dans le milieu professionnel.

- **Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité**

La gouvernance est faible (absence de structures de coordination, faible collégialité). La question est de savoir si elle peut véritablement émerger. A souligner que le laboratoire est conscient de cette difficulté et se pose actuellement la question des stratégies à conduire.

- **Appréciation sur le projet**

Il n'y a pas véritablement de projet, mais des projets (voire infra)



#### 4-1 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « droit et religions »,

Nom du responsable : Mme Blandine CHELINI-PONT

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	3	3
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	8	8
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	1	2
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	0	0

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La sous-équipe « droit et religion » repose sur un très petit nombre de chercheurs, et parmi eux, un encore plus petit nombre de chercheurs ayant une activité de recherche soutenue. Elle a eu à souffrir, il est vrai, du départ d'un membre très actif de cette sous-équipe, qui avait ardemment contribué à la définition des axes et orientations de recherche. En dehors de cette part la plus active des enseignants-chercheurs qui se situe à un niveau très honorable, force est de déplorer que l'activité est modeste, et que son rayonnement n'est pas vraiment à la hauteur des espoirs et des moyens consentis en faveur de cette sous-équipe.

En réalité, il y a des raisons de penser qu'au plan de la recherche, la thématique est davantage portée par des personnalités actives que par une véritable équipe.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Si ce n'est le rayonnement d'un de ses enseignants-chercheurs, cette sous-équipe n'est pas parvenue à exister véritablement dans le paysage de la recherche aux confins du droit et de la religion. Cette spécialité dispose de pôles importants avec lesquels le LID2MS n'est pas parvenu à nouer des liens serrés, si ce n'est de manière individuelle. En outre, le départ d'un spécialiste de ces questions n'a pas été compensé par un recrutement à un niveau égal.

Pendant, cette sous-équipe a su mettre ses compétences pédagogiques au service d'activités de formation, ce qui contribue utilement à son ancrage régional mais ces activités relèvent davantage de la didactique que de la recherche.





La recherche est très honorablement valorisée au moyen de supports de publications papier et en ligne.

- **Appréciation sur le projet :**

L'originalité et la qualité du projet sont incontestables et les thèmes retenus s'insèrent parfaitement dans les préoccupations contemporaines : diversification religieuse, individuation religieuse, interpénétration juridique. Pour autant, rien ne permet de penser que ces projets puissent être menés à bien par l'équipe, il y a au contraire tout lieu de considérer que c'est à titre individuel que ces thématiques seront travaillées et portées.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Le travail est de qualité mais ce n'est pas véritablement le travail d'une équipe. La même remarque peut être faite pour le projet et pour le rayonnement.

- **Points forts et opportunités :**

L'ardeur des plus actifs du groupe peut être un tremplin pour dynamiser la recherche menée en équipe, à condition de mettre en place une politique très déterminée en matière de recrutement.

- **Points à améliorer et risques :**

Le nombre de chercheurs actifs est trop faible pour que l'on puisse parler d'équipe.

- **Recommandations :**

Il conviendrait de recruter un ou plusieurs enseignants-chercheurs motivés par ce champ de recherche, et d'intensifier les relations avec les autres laboratoires qui le couvrent, à condition que ces relations ne soient pas seulement *intuitu personnae*.



## 4-2 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « droit et culture »

Nom du responsable : Mme Odina BENOIST et Mme Alexandra TOUBOUL

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	9
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	7

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Dresser le bilan scientifique de cette sous-équipe peut être regardé comme assez artificiel. En réalité, quelques chercheurs de grand renom pour certains, conduisent leurs recherches dans un champ de compétence qui est le leur. Ce champ de compétence est élevé au rang de thème. Il est donc assez délicat de parler d'équipe. Les travaux conduits par certaines individualités sont de haut niveau.

Certains chercheurs ont des activités scientifiques importantes, mais dont le lien avec la thématique « droit et culture » ne peut être établi de manière évidente.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le rayonnement de la sous-équipe est celui de ses producteurs actifs. Les autres ont une activité très limitée qui ne contribue pas à la notoriété de l'EA ou de cette sous-équipe.

- Appréciation sur le projet :

L'axe proposé « arts et droit » décomposé en cinq sous-axes (droits et arts graphiques et plastiques, et spectacle vivant, et musique, et architecture, et littérature) a tout pour séduire mais dans son état de généralité actuel, il est très malaisé de juger sa pertinence et sa faisabilité. Un tel projet peut donner des résultats à un haut niveau. Encore faut-il être en mesure de rassembler les meilleurs spécialistes de ces questions. Les éléments fournis dans le dossier sont insuffisamment précis pour se prononcer sur la faisabilité de ce projet.



L'autre axe reprend les deux thématiques qui sont propres à deux chercheurs, la dimension de recherche collective et de dynamique de laboratoire n'y apparaît pas prioritaire.

- **Conclusion :**

- **Avis global sur l'équipe :**

Cette sous-équipe présente un bilan modeste, si l'on excepte les productions individuelles de chercheurs reconnus.

- **Points forts et opportunités :**

Des personnalités qui peuvent attirer sur leur nom.

- **Points à améliorer et risques :**

Le risque de maintenir le sentiment de juxtaposition d'individus sans véritable projet d'équipe.

- **Recommandations :**

Travailler davantage le projet et présenter un programme de recherche plus réfléchi et abouti.



#### 4-3 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

Intitulé de l'équipe : « droit des médias »

Nom du responsable : Mme. Dominique AUGÉY, M. Frédéric LAURIE

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)	
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	9
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	13
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	10

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La production scientifique de l'équipe Droit des Médias est relativement abondante et de qualité ; en particulier, elle a bénéficié de signatures connues et reconnues et de l'organisation de deux colloques sur des questions majeures en matière de médias (dont les actes ont été publiés par voie électronique).

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'équipe a une attractivité notable, non seulement en raison du caractère porteur de son objet, mais encore d'un encadrement qui allie des personnalités scientifiques connues et des chercheurs dynamiques ; c'est, d'ailleurs, cette équipe qui fournit l'essentiel des doctorants et des docteurs du LID2MS.

Ses liens avec les professionnels du secteur sont très étroits.

- Appréciation sur le projet :

L'autoévaluation fournie en page 3 du projet scientifique paraît lucide et pertinente.

Le projet scientifique est en demi-teinte et l'élaboration d'un ouvrage « Droit des communications » qui, en lui-même, est très souhaitable, mais ne relève pas pleinement d'une démarche de recherche ne peut suffire (on notera qu'il est publié dans une collection à finalité principalement professionnelle). Il témoigne de l'expertise de l'équipe et de sa reconnaissance par les professions mais cela ne peut suffire à bâtir un véritable projet de recherche pouvant engager toute l'équipe.



- Conclusion :

- Avis global sur l'équipe :

L'équipe bénéficie d'une image et d'une notoriété dues à des origines relativement anciennes puisqu'elles remontent à la création, en 1989, de l'Institut international du droit des médias, devenu IREDIC en 2002 puis équipe d'accueil Droit des médias (EA 894), associée en 2008 à la Jeune équipe Droit et mutations sociales (JE 2425) au sein du LID2MS (EA 4328).

L'impression d'ensemble est qu'en elle-même cette équipe est de qualité, mais qu'elle a, en l'état, des moyens limités tant en ce qui concerne le personnel technique que les moyens financiers alors que le champ de cette équipe permettrait de drainer des financements significatifs. Il est anormal que la recherche sur contrat ne puisse fournir à ce laboratoire les ressources dont il aurait besoin.

- Points forts et opportunités :

L'équipe est elle-même pluridisciplinaire, puisqu'elle réunit (condition indispensable) non seulement des représentants de différentes disciplines juridiques, mais encore des juristes et des non juristes (sa codirectrice est d'ailleurs professeur en sciences de l'information et de la communication - section 71 du CNU - et possède une formation d'économiste). La question se pose dans la perspective de la création d'un futur Institut fédératif européen pluridisciplinaire du positionnement de ce laboratoire par rapport aux autres disciplines.

- Points à améliorer

- La gouvernance de l'équipe est à organiser afin de permettre l'émergence de recherches véritablement coordonnées et collectives

- L'implication dans le milieu professionnel est insuffisante et la recherche sur contrat souffre de n'être pas assez approfondie.

- Recommandations :

Le problème est de savoir s'il convient :

- d'encourager le regroupement actuel dans un ensemble malgré tout hétérogène (au risque de handicaper l'étude des médias et, peut-être, de la faire passer hors de l'Université) ;

- de préconiser, pour cette équipe, d'autres formes de collaboration institutionnelle ;

- d'encourager le développement d'un grand centre d'études pluridisciplinaires des médias dont l'Université française paraît avoir besoin. Cela impliquerait alors que l'équipe Droit et Médias s'éloigne du LID2MS mais compromettrait l'existence même de ce laboratoire.

Cette dernière solution est à recommander, le comité d'experts ne disposant pas toutefois, des éléments suffisants pour apprécier sa faisabilité dans le contexte du PRES aixois et marseillais.



Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
LID2MS- Laboratoire Interdisciplinaire Droit et Mutations Sociales	A	B	C	B	B

- C1 Qualité scientifique et production
- C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement
- C3 Gouvernance et vie du laboratoire
- C4 Stratégie et projet scientifique

### Statistiques de notes globales par domaines scientifiques (État au 06/05/2011)

#### Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>82</b>	<b>22</b>	<b>52</b>	<b>57</b>	<b>29</b>	<b>276</b>
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

### Intitulés des domaines scientifiques

#### Sciences Humaines et Sociales

- SHS1 Marchés et organisations
- SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
- SHS3 Espace, environnement et sociétés
- SHS4 Esprit humain, langage, éducation
- SHS5 Langues, textes, arts et cultures
- SHS6 Mondes anciens et contemporains

**L.I.D.2 M.S.**

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias & des Mutations Sociales

Equipe d'Accueil n° 4328 - LID2MS

Laboratoire Interdisciplinaire de Droit des Médias et des Mutations Sociales

## **OBSERVATIONS ET REPONSES AU RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS DE L'AERES**

L'Unité reçoit avec le plus grand intérêt le rapport AERES - \*S2UR120001681 - LID2MS- Laboratoire Interdisciplinaire Droit et Mutations Sociales - 0132364Z reçu le 24 mars 2011. Elle remercie les membres du comité d'experts pour leurs précieuses recommandations et évaluations, mais souhaite apporter quelques précisions en observation.

### **I. - Des recommandations**

Les recommandations de l'Agence étant considérées par l'Unité comme un point crucial de son évaluation, elle souhaite d'abord préciser sa position sur ce point.

L'appréciation globale portée sur l'Unité préconise, en premier lieu, à cette dernière d'approfondir une gouvernance forte afin de fédérer les trois équipes ou tout au moins de mobiliser une partie de leurs chercheurs vers des thématiques communes.

En tenant compte des remarques et conseils contenus dans le rapport, les membres du LID2MS pensent également légitime que le temps leur soit donné de continuer à développer au sein de l'Unité leur recherche collective. Les thématiques communes, d'ores et déjà lancées, associées aux premiers résultats extrêmement encourageants seront le socle de notre démarche.

La récente publication d'un ouvrage collectif consacré aux dimensions idéologiques du pluralisme, comme la création aux PUAM d'une nouvelle collection baptisée « inter-normes », constituent d'ailleurs les premières marques tangibles d'un travail collectif authentiquement pluridisciplinaire appliqué au droit actuellement mené au sein de l'Unité.

Par ailleurs, le LID2MS est parfaitement conscient des difficultés qui devront encore être dépassées et des efforts à fournir afin de dégager les moyens matériels capables de construire une recherche interdisciplinaire fortement visible. À ce titre, la gouvernance de l'inter-équipes sera renforcée et un soin spécifique sera apporté aux méthodes susceptibles de favoriser le dialogue entre les différentes disciplines et équipes désormais présentes au sein du laboratoire. Le récent regroupement géographique de l'Unité, comme les réunions plus fréquentes de son conseil permettront également à ses projets collectifs d'être mieux pilotés, mieux suivis et surtout plus efficacement valorisés. Il convient d'ailleurs ici de reconnaître combien le rapport d'évaluation rencontre les orientations récemment prises par l'Unité.

Nous souhaitons également insister sur notre volonté de conserver leur spécificité aux quatre équipes qui habitent le laboratoire, car, sans constituer des espaces thématiques « étanches », ces équipes constituent une donnée indispensable à notre ambition de construire une démarche partant de la diversité thématique (équipes médias, culture et religion) vers une mise en cohérence épistémologique unique (inter-équipes). Certes, cet effort n'est pas encore totalement abouti, comme le souligne d'ailleurs fort légitimement le rapport, mais le temps et les moyens méritent d'être donnés à l'expérience.

### **II. - Nos observations**

L'Unité remarque une relative divergence entre les recommandations faites par l'AERES lors de la précédente évaluation et le nouveau rapport. En effet, l'équipe d'accueil n° 4328 - LID2MS est issue de la fusion, expressément recommandée en 2008 par l'AERES, entre l'équipe d'accueil n° 894 « Droit des Médias » et la Jeune équipe n° 2425 « Droit et mutations sociales ». Et bien que nous prenions en compte le fait que perdue une impression que les liens entre les équipes « relèvent plus de l'apparence que de la réalité », cette appréciation nous paraît pouvoir être relativisée au regard de l'énergie collégiale qui anime aujourd'hui le laboratoire et du travail collectif déjà réalisé, ainsi que du nombre et de la qualité des projets communs en cours.

Depuis 2008, aucun membre n'a quitté l'Unité ce qui indique clairement une ambition scientifique commune. À ce titre, il est important de rappeler que l'unité du laboratoire réside dans une volonté partagée de conduire une recherche interdisciplinaire s'appliquant au « fait juridique » dans les domaines originaux des médias, de la culture ou du religieux. Le Droit « vivant » en tant qu'objet commun à toutes les recherches menées au sein de l'Unité est certes étudié au travers d'approches souvent extrajuridiques, mais ces dernières ont justement pour vocation d'éclairer et de révéler les natures politiques, sociales et dynamiques profondes de la règle de droit.

La pluridisciplinarité n'est donc pas ici seulement envisagée comme un décloisonnement disciplinaire, mais comme une approche susceptible de révéler les multiples dimensions du Droit ce qu'une démarche strictement positiviste ne permet pas nécessairement. Cette lecture de l'interdisciplinarité, qui n'est d'ailleurs peut-être pas celle attendue par le comité d'experts ou qui n'a pas été suffisamment précisée dans notre projet, explique d'ailleurs pourquoi l'équipe a été surprise qu'il lui soit fait reproche qu'« en dépit du caractère interdisciplinaire affiché du laboratoire, le constat a été fait que la quasi-totalité des thèses étaient soutenues en droit ». Ce résultat lui semble inversement légitime pour une équipe d'accueil de la Faculté de droit d'Aix-Marseille dont la démarche interdisciplinaire n'implique en rien de sortir du domaine déjà très vaste de la recherche en science juridique, même si elle lui impose de s'ouvrir aux approches construites par d'autres sciences sociales et humaines. On remarquera, en outre, que la grande majorité des thèses déjà soutenues emprunte à d'autres disciplines que le Droit et que la récente intégration de collègues non-juristes dans l'équipe va encore permettre d'enrichir cette approche interdisciplinaire du Droit qui fait l'identité du LID2MS.

De même, l'Unité craint qu'un malentendu persiste sur l'inter-équipes, alors qu'elle a été précisément conçue pour garantir la transversalité et la cohérence de l'ensemble du dispositif. Rappelons simplement ici que nous avons pensé l'inter-équipes comme un lieu ayant pour principale vocation de porter une recherche collective et « transthématique ». L'inter-équipes rassemble ainsi les membres des trois équipes de l'EA auxquelles elle associe fréquemment des chercheurs venus d'autres disciplines et/ou d'autres laboratoires afin de développer, de façon organisée et scientifiquement fondée, une approche renouvelée du phénomène juridique au travers de l'étude de thèmes transversaux tels que ceux du pluralisme ou celui des conflits de la connaissance. En conséquence, si notre inter-équipes pouvait certainement être discutée par le comité d'experts, elle mérite tout autant d'être considérée en ce qu'elle constitue justement la dorsale de cette « maison commune » qu'est le LID2MS.

Nous recevons la remarque selon laquelle cette organisation ne suffirait pas à pallier l'absence d'une « gouvernance forte » que le comité appelle de ses vœux. Toutefois, il convient de préciser que si chaque chercheur de l'Unité n°4328 adopte, dans le cadre des travaux de l'inter-équipes, une démarche libre, cette dernière reste fortement régulée ce qui permet de guider les travaux vers un dialogue partagé et fécond entre les disciplines et de dépasser la simple juxtaposition des réflexions sur un même objet donné fut-il transversal. Cette méthode, qui a été posée lors de notre symposium international de 2009 et amendée lors de notre table ronde « Pluralisme et idéologie », peut et doit donc certainement être encore améliorée et renforcée.

On pourrait également citer comme exemple le projet international sur la globalisation de la liberté religieuse en Méditerranée - construit à partir des thématiques du projet soumis à l'expertise - qui a commencé de se préparer depuis le début 2011 avec deux équipes de la Faculté de droit (Laboratoire de Théorie du droit et IFEP), et quatre universités étrangères (Louvain, Sienne, Al Akhawayn, UCL).

Ce projet, auquel participent également les responsables de l'inter-équipes, repose, tout particulièrement, sur le partage des recherches entre tous les enseignants chercheurs notamment de l'équipe « Droit et religion » selon leurs propres connaissances des aires géographiques spécifiques de la Méditerranée et permettra de fédérer les meilleures compétences et expertises sur un thème important de la recherche contemporaine en sciences humaines et juridiques. Le laboratoire espère ainsi que l'aboutissement de ce projet, prévu sur les trois ans à venir, corrigera l'impression du comité d'évaluation sur une absence de dynamique collective dans le domaine « Droit et religion ». Espérons qu'il en sera de même pour l'équipe « Droit et culture » dont les deux axes de recherche donneront lieu à des travaux partagés.

Le laboratoire prend néanmoins acte de ce que l'évaluateur trouve nécessaire d'intensifier ses relations avec les autres laboratoires qui couvrent un champ de recherche équivalent, en droit et religion en particulier, et s'engage à ce que les collaborations entamées depuis plusieurs années par l'équipe soient désormais clairement mises en valeur. En présentant mieux et systématiquement ses réseaux, l'orientation méditerranéenne du Laboratoire y trouvera d'ailleurs toute sa justification que sa participation, via la Fédération de recherche - FR 3076 « Droits, Pouvoirs et Sociétés » - au Laboratoire d'excellence LABEXMED (CNRS, 16 laboratoires de recherche dont en droit l'UMR 6201 « Droit public comparé, droit international et droit européen) - Les Sciences Humaines et Sociales au cœur de l'Interdisciplinarité pour la Méditerranée-, confirmera indiscutablement.

Le laboratoire tient, par ailleurs, à préciser que concernant les colloques organisés dans le domaine « Droit et médias » ces derniers n'ont pas seulement donné lieu à une publication par voie électronique, mais également à l'édition, pour chacun, d'un ouvrage collectif dont l'un a été publié en deux volumes aux PUAM et l'autre aux Presses de l'École des Mines. En effet, si le LID2MS souhaite développer une publication électronique de ses travaux, une stratégie volontariste de publication en format papier est également conduite et financée.

S'agissant toujours de l'Équipe « Droit et médias », le laboratoire souhaite, également indiquer que son projet scientifique ne peut être limité à la seule rédaction de l'ouvrage « Droit des communications » évoqué dans le rapport. En effet, il est également nécessaire de considérer avec attention le programme pour 2011 consacré à l'étude de la viabilité économique des nouveaux médias (internet, blogs, réseaux sociaux, téléphonie mobile) et au rôle du droit dans la régulation de ces nouveaux marchés. Cette étude donnera lieu en décembre 2011 à un colloque international baptisé Medias 011 intitulé « la richesse des réseaux » organisé par Mme Dominique Augey et M. Frédéric Laurie, co-responsables de l'Équipe, qui impliquera, entre autres, l'ensemble des membres du laboratoire, y compris ses doctorants. Ce projet scientifique ambitieux, qui donnera lieu à publication, mérite donc d'être mentionné, car il apportera à notre recherche en droit des médias l'approche théorique et fondamentale légitimement attendue par le comité d'experts.

Le comité estime, en outre, assez justement qu'il « est anormal que la recherche sur contrat ne puisse fournir à ce laboratoire les ressources dont il aurait besoin... la recherche sur contrat souffre de n'être pas assez approfondie », ce qui appelle les précisions suivantes. L'équipe a, depuis 2008, par deux fois participé à des projets ANR et les membres du comité doivent être informés que mesdames Dominique Augey et Alexandra Touboul font actuellement partie d'une équipe d'enseignants-chercheurs français et québécois qui vient de répondre à un appel d'offre ANR France-Québec.



Par ailleurs, des discussions approfondies ont eu lieu entre les mois de février et mars derniers entre l'équipe et les responsables du Pôle Régional de l'Image, du Multimédia et de l'Internet (PRIMI) qui constitue un Pôle Régional d'Innovation et de Développement Économique (PRIDES) de la région PACA fédérant plus de 120 entreprises régionales du secteur des médias. Ces discussions ont, en particulier, porté sur la candidature de l'équipe « Droit et médias » et du PRIMI à l'appel d'offres 2011 de l'ANR sur le programme Contenus Numériques et Interactions (CONTINT) qui aborde toute la chaîne des contenus numériques (cinéma, audiovisuel, web, jeux vidéo, son, livre, etc.) ainsi que leur dimension économique, sécuritaire et juridique.

La recherche sur contrat est donc initiée au sein du laboratoire, ce qui lui permet de souscrire à la nécessité, notée dans le rapport, d'être dotée d'un personnel d'ingénieur d'études ou de recherches. Ce type de compétences permettra davantage au laboratoire de porter une démarche efficace de recherche de financements extérieurs. Le déploiement d'un poste budgétaire pour un tel emploi paraît donc une condition essentielle au développement de l'Unité.

L'équipe d'Accueil n° 4328 - LID2MS

**Le Président**

**Marc PENA**

